



## **Publication au Bulletin officiel**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

---

### **COMMUNE DE BAGNES Signalisation routière**

**En application de l'art. 9 LCR, 107 OSR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :**

Verbier, croisement du chemin de Pra Michaud et de la rue de la Velle

Pose d'un miroir, circulation routière

Pose d'un signal OSR 3.01 « Stop » et les marquages y relatifs OSR 6.10 « Ligne d'arrêt », 6.11 « Stop » et 6.12 « Ligne longitudinale continue »

**Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 30 jours à l'Administration Communale de Bagnes, Police municipale, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.**

Bagnes, le 20.11.2015

**L'Administration communale**

---

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes  
Agt. Farquet J-P.**